



*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal  
de la Commune de LOURNAND du 27 Janvier 2022  
(Convocation du 18 janvier 2022)*

**Présents :** MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, PAILLART Julien, ABITBOL Hector, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, CHOCAT PAYET Laetitia, LEGER Cyrille

**Absents :** TRAMARD Camille, DUMONTOY Marjorie. (Pouvoir à MAURICE Jean-Pierre)

**Secrétaire de séance :** LEGER Cyrille

La séance est ouverte à 19 heures.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 14 Décembre 2021:**

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2021 est lu et approuvé à 8 voix pour, 1 abstention.

**2) Soutien de la candidature « territoire zéro chômeur de longue durée de la Communauté de Communes de Clunisois**

Le Maire expose à l'Assemblée que le projet de territoire, validé par le 31 mai 2021 par le Conseil Communautaire, a mis en évidence l'importance de la création d'emplois et de la lutte contre le chômage de longue durée pour notre territoire, à travers notamment l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».

Le 11 juin 2021, la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion a publié l'arrêté relatif à l'approbation du cahier des charges « appel à projet-expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ». Cette nouvelle étape permet désormais aux nouveaux territoires volontaires de candidater pour participer à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».

La Communauté de Communes du Clunisois, ayant déjà candidaté en 2016, travaille depuis sur le projet « Incluniso » dont l'objectif est de créer des emplois utiles au territoire, pour les personnes durablement privées d'emploi, sans concurrencer les entreprises locales.

A travers ce projet, les demandeurs d'emploi du territoire ont été largement informés sur l'expérimentation, et rencontrés pour présenter leurs compétences et aspirations professionnelles. Les entreprises ont également été associées pour identifier leurs besoins et des modalités de coopération avec la future « entreprise à but d'emploi ».

Cette entreprise embauchera en CDI et à temps choisi, durant la durée de l'expérimentation, des personnes privées d'emploi habitant depuis plus de 6 mois sur notre territoire. Le label permettra d'obtenir une subvention de 70% pour cofinancer chaque emploi créé, permettant d'équilibrer le budget de l'entreprise avec ses produits d'activités et d'autres subventions potentielles.

Le projet est piloté par un comité local représentatif des acteurs du territoire, qui anime des commissions et des groupes de travail sur les différents aspects du projet : besoins et compétences des personnes privées d'emploi, activités utiles au territoire, modèle économique de l'entreprise, etc.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés le soutien de la candidature « territoire zéro chômeur de longue durée » de la Communauté de Communes du Clunisois.**

**3) Modification des statuts du SIVOS du Nord Clunyois.**

Le Maire expose à l'assemblée que le SIVOS du Nord Clunyois doit inscrire dans ses statuts sa compétence périscolaire, dont la communauté de communes du Clunisois était en charge jusqu'en janvier 2022, afin de pouvoir bénéficier d'aides financières de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

De ce fait, le SIVOS du Nord Clunisois, souhaite modifier ses statuts en ce sens:

## **Article 2 :**

La mise en place et la gestion des activités périscolaires, à l'exclusion du mercredi, pour les enfants scolarisés dans les deux écoles du RPI. Cette compétence est exercée par le SIVOS tant que l'organisation du temps scolaire hebdomadaire du RPI reste basée du 4 jours et demi. (Elle comprend l'embauche et la rémunération des intervenants, la mise à disposition des locaux, la prise en charge des mineurs, l'organisation des activités périscolaires, et plus généralement l'application des mesures réglementaires liées à un accueil collectif de mineurs périscolaires au sens de l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles).

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la modification des statuts du SIVOS du Nord Clunyois.**

Le Maire expose également à l'Assemblée qu'un risque de suppression de poste au sein de l'école et donc la perte d'une direction était récemment en discussion. Une rencontre a été organisée le 13 janvier 2022 en présence des maires de Lournand et Massilly, de la Présidente du SIVOS Nord Clunisois et de l'inspecteur d'académie.

Lors de cette rencontre, il a été mis en avant l'adaptation des rythmes scolaires ainsi que le maintien et la qualité des temps d'activités périscolaires. De plus, la Présidente du SIVOS a précisé les différents effectifs à venir par niveaux.

Par conséquent, lors du conseil syndical fin janvier 2022, le DASEN a officiellement retiré l'annonce de suppression de poste dont notre école était menacée.

### **4) Mise en place du groupe de travail sécurité**

**Le Maire souhaite** que soit constitué un groupe de travail sur la sécurité routière pour l'ensemble de la commune (hameaux et Bourg). L'objectif étant de déterminer les difficultés rencontrées et de préparer un plan d'action à proposer à l'ensemble de Conseil. Une rencontre sera également prévue avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). A noter que la réfection de la route RD381 se fera au second semestre 2022.

Ce groupe aura pour missions :

- d'établir un diagnostic des divers problèmes rencontrés sur la commune : (problèmes de vitesse, état des routes, passages piétons, etc...)
- d'aller observer autour de la commune les solutions mises en place et l'efficacité de ces dernières.
- Proposer des solutions lors du conseil avant le mois de mars 2022 et le vote du budget. Cela permettra de solliciter diverses aides. (Amendes de polices, appel à projets, etc...)

Cette commission sécurité intègre idéalement les référents des Hameaux auxquels s'ajoutent le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et l'adjoint à la voirie. De ce fait, la commission est composée de : Florent MAURIN, Laëtitia CHOCAT-PAYET, Marjorie DUMONTOY, Jacques DUPLESSIS, Michel GILLET et Jean-Pierre MAURICE.

### **5) Calendrier du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 des commissions communales**

Le Maire demande aux différentes commissions de planifier les prochaines concertations du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 :

La commission Finances se réunira le vendredi 11 février 2022 à 18h00

La commission Communication se réunira le lundi 7 mars à 18h00 (pour le prochain bulletin municipal prévu fin mars 2022)

La commission Salle communale et location fera prochainement un point ainsi qu'un état des lieux des locaux.

La commission Vie associative se réunira le mercredi 16 mars avec l'ensemble des associations de la commune.

### **Informations diverses : Agenda de la salle des fêtes et diverses manifestations :**

Dimanche 6 février : La Bobine Bavarde

Vendredi 25 et dimanche 27 février : Balad'Café

Week end du 11 au 13 mars : Lournand Nature, exposition / Lournand Notre Patrimoine

Vendredi 25 et dimanche 27 mars : Balad'Café

Vendredi 10 et samedi 11 juin : Pépette Lumière Festival

Séance levée à 21h00

